PROJET DE LOI

adopté

le 21 juin 1994

## N° 173 **S É N A T**

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation de l'avenant à la convention du 19 juillet 1989 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Emirats arabes unis en vue d'éviter les doubles impositions.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat: 422 et 509 (1993-1994).

## Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'avenant à la convention du 19 juillet 1989 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Emirats arabes unis en vue d'éviter les doubles impositions, signé à Abou Dhabi, le 6 décembre 1993, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 21 juin 1994.

Le Président, Signé: René MONORY.

<sup>(1)</sup> Nota: voir le document annexé au n° 422 (1993-1994), Sénat.